ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

http://coutumesethistoireenoisans.com/

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site http://coutumesethistoireenoisans.com/ ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par formulaire auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

Académie du Peyrou

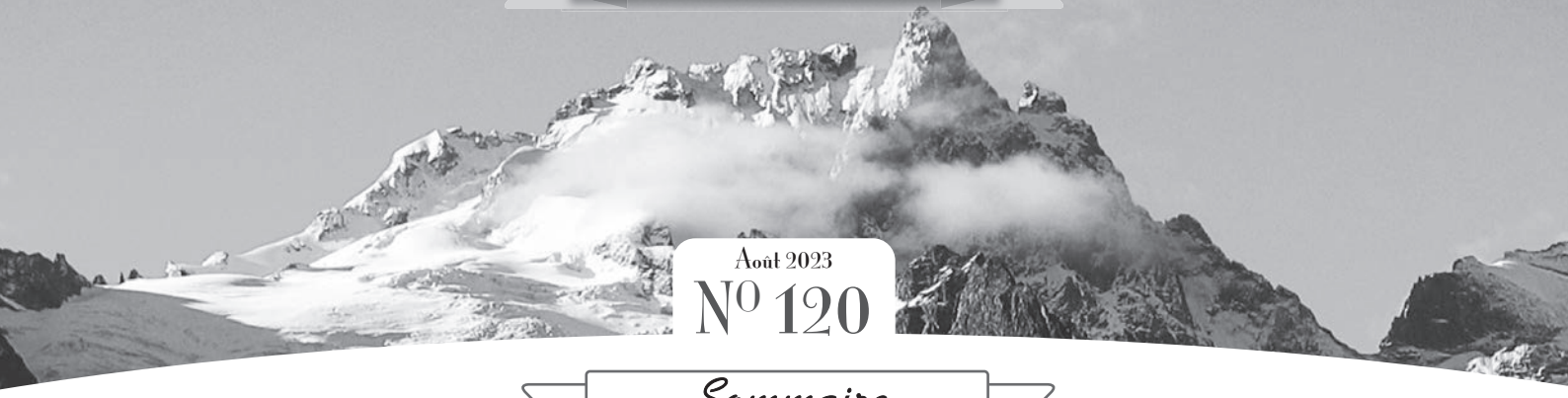

Août 2023
N° 120

Sommaire

Montagn'ART Mizoën ..... P. 1 et 2
En passant par le grand chemin du Verney de Vaujany à la Savoie ..... P. 3 et 4
L'entente Oz-Vaujany ..... P. 5
La ruée vers… le fer ! Histoire du moulin d'Articol (suite et fin) ..... P. 6 et 7
Brèves et Longues ..... P. 8

Avant 1789, Le Mandement d'Oysans comprenait 21 communautés, fort liées entre elles :

Allemond
Auris
Besses
Bourg d'Oysans
Clavan
Freynet
Les Gauchoirs
Hues
La Garde
La Grave
Livet
Mondelent
Misoen
Ornon
Os
Saint Christophle
Vaujany
Venosc
Vilar d'Aresnes
Villar Aymon
Villar Reculla

De leurs rivalités, de leurs solidarités, que reste-t-il ?

Montagn'ART Mizoën

Nous avons été superbement accueillis dans ce charmant village de Mizoën pour notre exposition **Montagn'Art 2023**

OISANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En 2023, malgré quelques additions, divisions, regroupements :

Allemond
Auris
Besse
Clavans
Huez
La Garde
La Grave
Le Bourg d'Oisans
Le Freney
Livet et Gavet
Les Deux Alpes
(Mont de Lans — Venosc)
Mizoën
Ornon
Oulles
Oz
Saint-Christophe
Vaujany
Villar d'Arène
Villard Notre Dame
Villard Reculas
Villard Reymond

Rivales et solidaires, sont des communes toujours vivantes.

qui s'est tenue du 14 au 22 Juillet dans la salle des Loisirs (à côté de l'église). Nous remercions M. le maire Bernard Michel et tous les élus qui nous ont fait l'honneur de leur présence et sont intervenus le samedi 15, lors du vernissage. Nous tenons aussi à souligner la qualité du buffet apéritif offert par la commune qui nous recevait.

Les exposants de l'Oisans ont pu montrer leurs talents, aussi bien en peinture, bijoux, chantournage, couture, mosaïque, origami, photos, sculpture, etc. Les conférences et le film ont été très appréciés par les spectateurs qui sont repartis enchantés après avoir enrichi leurs connaissances. L'exposition s'est déroulée dans un esprit convivial avec de nombreux échanges avec les visiteurs qui l'ont trouvée des plus intéressantes.

Enfin, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la bonne organisation de ce salon et ont ainsi contribué à sa réussite. Une mention spéciale à Marilyn pour son magnifique groupe costumé.

Jean-Claude MARTINET

De gauche à droite : J. C. Martinet, commissaire du salon, B. François, président, B. Michel, maire de Mizoën, P. Gandit, maire de La Garde et Vice-président de la Com-Com représentant Guy Verney, G. Strappazzon, conseiller départemental. Notre députée M.N. Battistel s'était faite excuser.

RÉSULTAT DES VOTES CONCERNANT LES DEUX CONCOURS :

PRIX DU PUBLIC :
1er Paul COUCHOUD,
2e Jeanne BÉNAY,
3e Mireille KOWALCZYK

PRIX « COUP DE CŒUR OLEG IVACHKÉVITCH » :
1er Paul COUCHOUD,
2e Jeanne BÉNAY,
3e Mireille KOWALCZYK

Le tableau ayant remporté les deux prix, « Lever de soleil sur le Chambon », présenté par le lauréat, restera exposé toute l'année à la mairie de Mizoën.

De gauche à droite : B. François, P. Coucoud et J. C. Martinet

Marilyn et son magnifique groupe costumé devant l'église restaurée de Mizoën

En passant par le grand chemin du Verney de Vaujany à la Savoie

(suite et fin)

Petit Vaujany — 1210 m d'altitude

C'est dans ce très petit hameau coincé entre les deux combes avalancheuses de la Combe Méare et la Drayre que se trouvent l'église paroissiale sous le vocable de Saint-Étienne, le cimetière autrefois autour de l'église et quelques maisons. Un hospice pour accueillir les voyageurs a ouvert ses portes en 1261. À cette époque, ces édifices étaient gérés par les religieux, mais aucun document ne précise le lieu de l'implantation de cet établissement hospitalier.

Emmanuel Pilot de Thorey, sous-archiviste aux Archives de l'Isère, indique dans son Dictionnaire topographique du département de l'Isère que ce lieu s'appelait au XIII[e] siècle « le hameau de l'Église ». En feuilletant les actes d'état civil, nous pouvons voir qu'il a été nommé hameau de *la Dreyri* de 1794 à 1824 puis est redevenu hameau ou village de l'Église jusqu'en 1855 où apparait son nom de Petit Vaujany.

L'enneigement abondant pendant l'hiver perturbait fréquemment la circulation. C'est pourquoi une équipe faisait la trace avec des mulets tractant des traineaux en forme d'étrave. De nombreuses avalanches coupent la route en plusieurs lieux notamment dans la combe de la Drayre, entre le hameau du Petit Vaujany et le Grand Vaujany là où elles sont les plus importantes.

L'hiver 1922-1923 de grosses chutes de neige mouillée due à la tiédeur des températures causée par un vent du sud-ouest ont déclenché de grosses avalanches dans notre région ; le 30 décembre 1922, elle a obstrué la route sur une longueur de 150 mètres et une hauteur de 12 mètres. Pour ouvrir le chemin, il a fallu de nombreux jours de travail aux habitants équipés de pelles et de pioches pour rétablir la circulation pour une dépense de 2000 frs. Dans cette même combe, l'avalanche redescend le 14 février et de nouveau le 28 février, beaucoup plus forte que les deux précédentes, et encore le 3 mars.

Afin d'assurer son travail de transport de lait, la famille Savioux acheta une maison en face de l'église pour y loger son mulet. Il n'était pas rare de voir des cercueils des décédés du Grand Vaujany ou de la Villette, portés à bout de bras, tanguer sur un chemin non fini dans cet amas de neige jusque dans les années 1960.

Grand Vaujany, chef-lieu — 1250 m d'altitude

Au fil des siècles, le nom du village a évolué plusieurs fois. Voliano en 1080, *Vulgania* en 1172, *Parrocha de Vaujanui* en 1260, Vougenia en 1290, *Mistralia de Vojania* en 1360, *Vojania* en 1389, *Voujania* en 1497, *Voujani* en 1588, Vaujani qui est dans la vallée d'Oysans en 1597, Vaujany en Oysans (document révolutionnaire) et ce chef-lieu Grand Vaujany depuis 1844.

Plusieurs hypothèses sont possibles sur l'origine de ces noms. Pays d'alpages, Vaujany pourrait venir de « val jauni » par les foins murs, mais étymologiquement ce nom est d'origine latine. Il vient du dieu Janus, le dieu des portes et vau désigne la vallée en latin. En effet, à l'époque romaine, il n'était guère facile de remonter la vallée de l'eau d'Olle où le passage de Maupas porte bien son nom. La porte était bien le passage par Vaujany et le col du Sabot pour les voyageurs désirant se rendre en Savoie. Les nombreux convois traversant le village nécessitaient la présence d'auberges et d'artisans pour ferrer, réparer le harnachement du mulet ou de consolider le port des bagages. Aussi l'ancienne maison de Marcel Hugues comprenait un atelier de ferronnerie, mais aussi d'une geôle. Une statuette située dans une niche encastrée dans le mur assurait peut-être la protection du ferronnier ou des voyageurs.

Le Rochas — 1280 m d'altitude

À une centaine de mètres de la dernière maison du Grand Vaujany, quelques maisons sont construites sur le rocher, au plus près de très bons terrains labourables, ce qui justifie son nom. Au XIV[e] siècle, il était nommé « *rochacium* ».

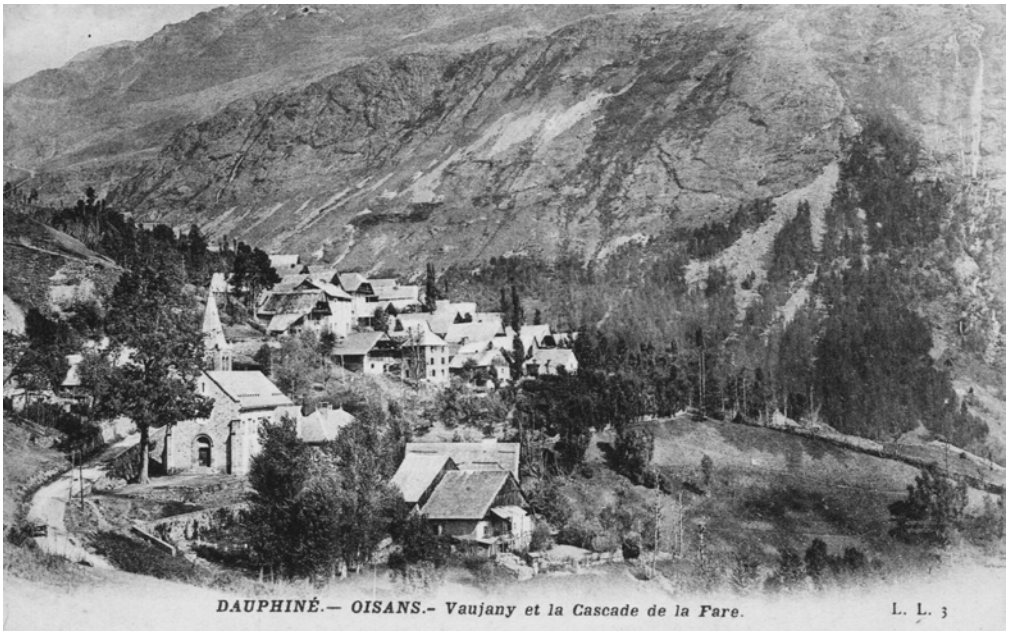

Petit et Grand Vaujany

La Villette — 1320 m d'altitude

En général, les hameaux appelés Villette sont les plus importants après le chef-lieu. Ce qui est le cas dans notre commune. En 1344, les habitants de ce hameau appelé mas de Viletta protestent contre les taxes imposées par le seigneur Raymond Leuczon. Le bureau de douane, qui a fermé le 31 décembre 1860, se situait dans ce dernier lieu habité avant la frontière. Au cours des siècles, ce hameau a particulièrement souffert, notamment le 9 juillet 1891 où 34 maisons sont détruites par un incendie et le 17 août 1944 où l'aviation allemande bombarde le centre du chef-lieu et l'ensemble de ce hameau entrainant la mort de huit personnes. Ce hameau est détruit à l'exception de l'école et la chapelle Saint Antoine et reconstruit avec davantage de sécurité et de confort.

C'est le dernier hameau avant la montée vers les alpages, le col du Sabot et la Savoie.

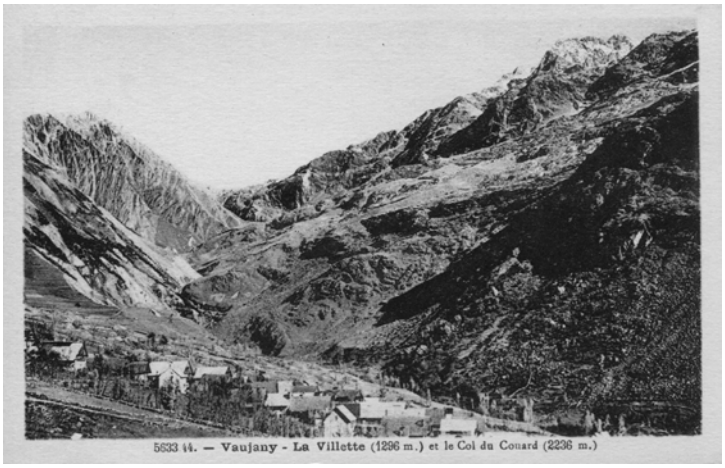

5633 14. — Vaujany - La Villette (1296 m.) et le Col du Couard (2236 m.)

Le col du Sabot — 2100 m d'altitude

Le nom de ce col peut avoir plusieurs origines. À la fin du XV[e] siècle, l'armée de Lesdiguières l'appelait, lors de ses passages, la montagne de Vaujany. Un peu plus tard, dans la première moitié du XVI[e] siècle, sur ses cartes, Jean de Beins, le

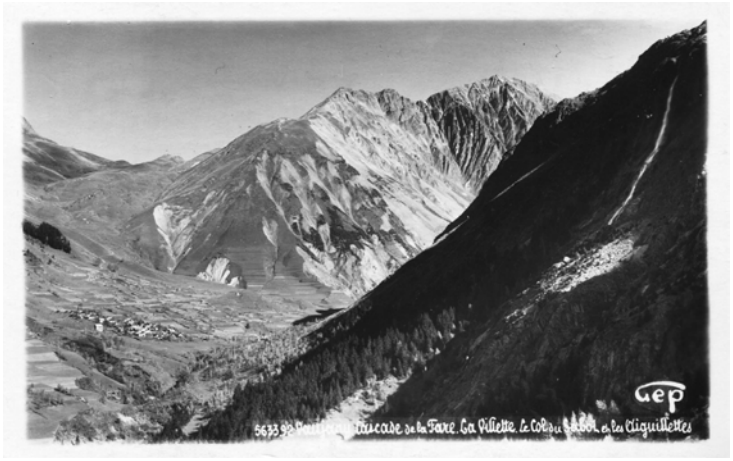

géographe de Louis XIII, le nomme col de Vaujany. Il est vrai qu'à cette époque, les noms des lieux n'étaient guère précis. Au XIX[e] siècle, il est dénommé sur les actes de la mairie, col nord. Maintenant, certains pensent que l'appellation « Sabot » viendrait de *Sabaudia*, l'ancien nom de la Savoie toute proche en bas du col et la destination principale du chemin le traversant. Ne viendrait-il pas simplement du lieu-dit « le Sabot », « *Sambua* » au XIV[e] siècle, petit replat situé à quelques centaines de mètres, en dessous, sur sa face orientale.

Grand Maison — 1550 m d'altitude

Ce lieu, était aussi appelé Grand Olle aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Situé au pied du versant nord du col du Sabot, il est à la confluence de l'Eau d'Olle et du ruisseau de la Cochette. Son nom semble venir de « maison », terme utilisé autrefois pour désigner les abris, avec leur qualificatif, des nombreuses bêtes transhumantes en ce lieu ; à côté se trouve Petite Olle ; Petite Maison, les Quatre Maisons….

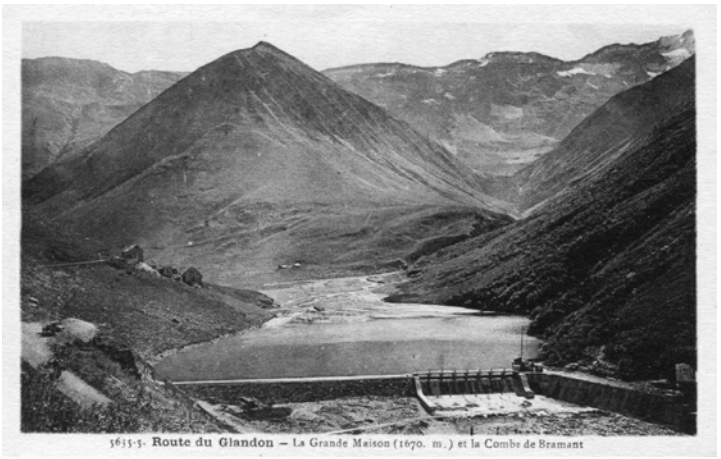

5635-5. Route du Glandon — La Grande Maison (1670 m.) et la Combe de Bramant

Les bonnes pâtures de ces alpages furent l'objet de convoitises et d'escarmouches entre les vaujaniats et leurs voisins savoyards de Saint-Colomban-les-Villards notamment pendant les XV[e] et XVI[e] siècles. À cet endroit la frontière est mal délimitée par deux ruisseaux affluents de l'Eau d'Olle ; le Rif Blanc, un simple petit ruisseau, côté Grandes Rousses et Riou Claret, qui est plus marqué, côté Belledonne.

Les douaniers de Vaujany étaient détachés en été, en ce lieu, dans un poste situé à mi-chemin entre la confluence du ruisseau de la Cochette et de l'Eau d'Olle et le ravin de la Courbassière en rive droite de l'Eau d'Olle. Quelquefois, ils étaient aidés dans leurs tâches par les « employés de la ferme du Roy », chargés de récupérer la gabelle qui étaient plus discrets lors d'opération de lutte contre la contrebande de sel.

Un premier barrage de quatre mètres de haut fut établi pour alimenter l'usine électrique du Rivier d'Allemont mise en service en 1918.

La vocation de ce lieu, d'accueillir les moutons de la transhumance n'a guère changé. De nos jours, des troupeaux ovins viennent encore estiver dans ces alpages. Mais le nouveau barrage de 140 mètres de haut et sa retenue d'eau de 220 hectares ont néanmoins changé la physionomie de ce lieu.

Guy MAURICE

Réf. - Dictionnaire toponymique du département de l'Isère rédigé d'après les manuscrits de Pilot de Thorey, publié par Ulysse Chevalier,
- Photographies personnelles de l'auteur,
- Cartes postales Coll. Bernard François,
- Carte d'état-major 1860.

Le 10 mai 1887 dans l'après-midi, deux enfants d'une dizaine d'années faisaient paître leurs chèvres quand ils aperçurent l'abbé Genevet de la paroisse d'Oz accompagné par l'abbé Valentin qui desservait la paroisse de Vaujany où les deux compères venaient d'y faire ripaille et avançaient de bonne humeur les mines réjouies sur le chemin embourbé et parsemé de cailloux. En chœur, les enfants amusés et tout sourire lâchèrent quelques niaiseries puis se mirent à imiter le croassement du corbeau à l'approche des deux curés tout à coup dérangés dans leurs bavardages, offensés par ces pitreries, et soudainement animés par une crise de fureur incontrôlable qui les poussa à s'engager dans une folle poursuite des deux petits plaisantins.

Emporté par cet élan de colère, l'abbé d'Oz plus agile parvint à saisir violemment le jeune Sircand, puis avec cruauté le gifla, lui assena des coups, le jeta méchamment à terre en le traînant dans la boue, et ce malgré les supplications de cet enfant meurtri dont le visage était ensanglanté, les pieds nus blessés par le sol rocailleux, les vêtements usagés réduits en lambeaux souillés de boue et de sang. Les deux prêtres empoignèrent le pauvre petit et le ramenèrent en le traînant chez Mr Nicollet son père nourricier: devant la femme de ce dernier, l'abbé Valentin de Vaujany dans un ultime mouvement de rudesse parvint encore à brutaliser l'enfant puis Genevet ne pût se retenir de confirmer qu'ils avaient parfaitement le droit de se faire justice.

Suite à cette violence pour le moins inattendue de la part des deux religieux, l'affaire fit grand bruit à Vaujany et dans les alentours: l'enfant fut entendu par le maire, Mr Ferdinand Jacquemet et par l'inspecteur départemental, les témoins de la scène vinrent confirmer les déclarations de la victime devant la communauté dont l'indignation était vive à tel point que les parents déposèrent une plainte devant le parquet.

Après une enquête confiée au juge de paix, l'affaire fut appelée devant le tribunal correctionnel le 13 juillet, mais renvoyée sur la demande de Maître Sennequier-Crozet le défenseur des prévenus qui essaya de démontrer que les faits avaient été grossis, puis les débats furent enfin clôturés au début du mois d'août 1887. Dans son réquisitoire, le substitut du procureur M. Martin condamna avec force la conduite indigne de ces deux ecclésiastiques qui étaient censés prêcher la paix et le pardon de l'offense. Le curé Valentin de Vaujany fut condamné à 10 francs d'amende et le curé Genevet d'Oz à 100 francs, ce dernier ayant agi avec plus de brutalité et de cruauté.

On entendit parler de cette affligeante histoire et de son dénouement judiciaire dans d'autres contrées lointaines de France et même jusqu'en Algérie, car la presse ne manqua pas de la relater avec stupéfaction, ironie ou moquerie en publiant des articles aux titres peu flatteurs comme « Sauvagerie Cléricale » ou « Un acte de Sauvagerie » ou « Deux bons Pasteurs » ou « Les Curés de l'Oisans ».

Nadine BASSET

Source gallica.bnf.fr/Bibliothèque Nationale de France

Oz, vers 1908

La ruée vers… le fer!
Histoire du moulin d'Articol (suite et fin)

L'excellent ouvrage de Marie-Christine Bailly-Maître nous rappelle que « les mines de fer d'Articol sont réputées les meilleures du Royaume et peuvent égaler en qualité les fers de Suède et de Carinthie ». À la fin du XVIII[e] siècle, il y a un regain d'intérêt pour les mines de l'Oisans et on note « qu'en 1772, le duc de Villeroy, propriétaire des mines d'Articol et d'Allemond traite avec Marc Paturel, métallurgiste qui a travaillé à Allevard ». C'est à cette période que la petite histoire du moulin d'Articol rejoint l'histoire plus conséquente des mines de l'Oisans.

UNE BONNE AFFAIRE ?

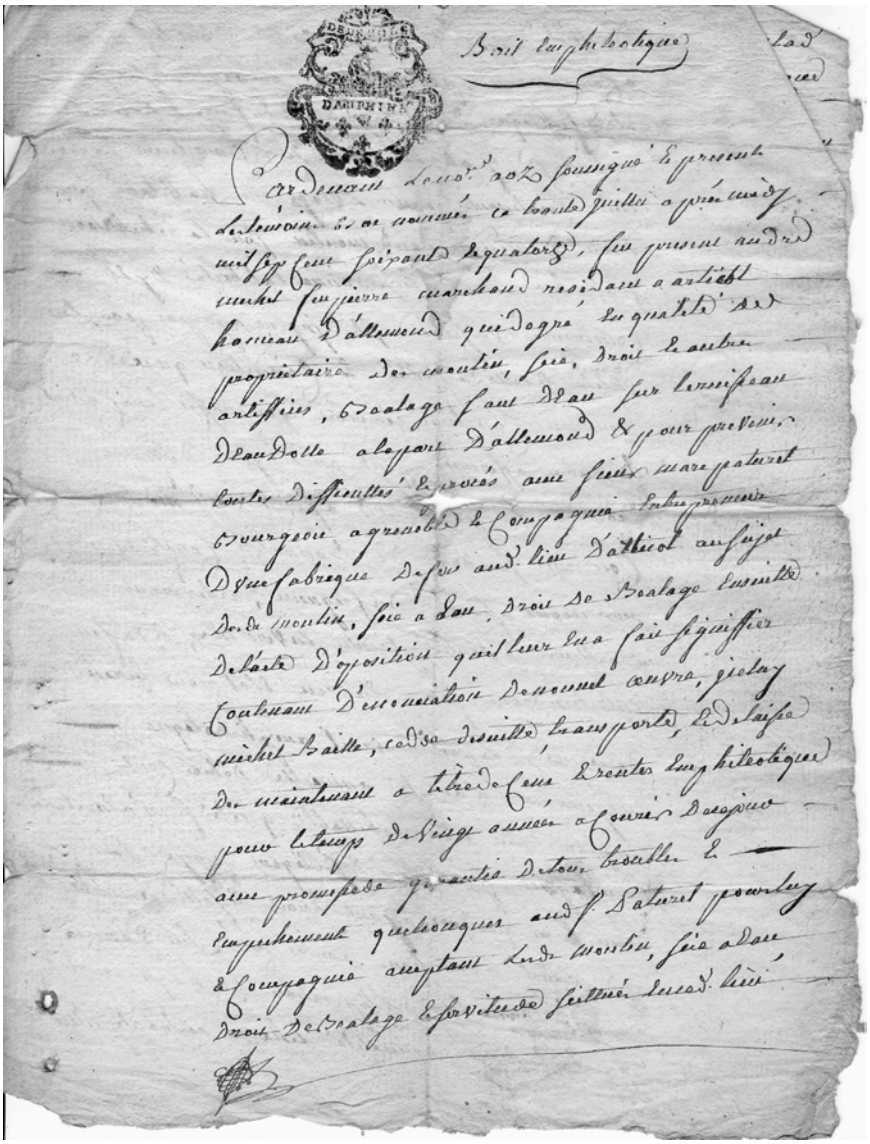
Bail emphiteotique

Le 30 juillet 1774, après midi, par devant le notaire Royal d'Oz Maître Bettou, André Michel feu Pierre, marchand résidant à Articol, hameau d'Allemond, « en qualité de proprietaire des moulin, scie, droit et autres artiffices, bealage, saut [chute] d'eau sur le ruisseau d'Eau Dolle a la part d'Allemond », traite avec « sieur Paturel, bourgeois à Grenoble et Compagnie, entrepreneur d'une fabrique de fer aud. lieu d'Articol » au sujet « desd. moulin, scie a eau, droit de bealage ». Et pour prévenir « toutes difficultés et procès », il lui « baille, cedde de suitte, transporte et delaisse dès maintenant à titre de cens et rentes emphytéotiques pour le temps de vingt années à courir de ce jour » le droit de « jouir » dudit moulin et « en faire le droit de molinage [moulinage] y attaché, fruits et revenus » qu'il lèvera en propre « pour l'usage des habitants qui ont droit de moudre aud. moulin sous la rétribution y attachée ». Enfin, il lui « donne la liberté » d'en construire un second s'il le juge à propos pour son utilité et celle du public.

Après avoir bien précisé les droits qu'il se réserve, André Michel indique que le présent bail emphytéotique « prend effet moyennant la rente annuelle de trois cents cinquante livres non rachettable que led. Sr Paturel et Compagnie promettent et s'obligent payer tant pour eux que leurs ayants droits et sollidairement aud. Michel et aux siens, portés chez lui d'année a année a l'expiration de chaque année dont la premiere annuité echerra au trente juillet de l'année prochaine et ainsy continuera pendant lad. ferme ».

Enfin André Michel détaille ce qui doit se passer entre ses héritiers et Marc Paturel (André Michel décédera en 1776). Il termine en stipulant que lui ou ses héritiers retrouveront tous leurs droits à l'expiration du bail.

Cet acte fut dressé à Articol « dans la maison de Jean Bouvet en présence de Jean Michel Bert d'Articol et de Louis Carra d'Allevard témoins requis ».

UNE AFFAIRE
PAS SI BONNE QUE ÇA !

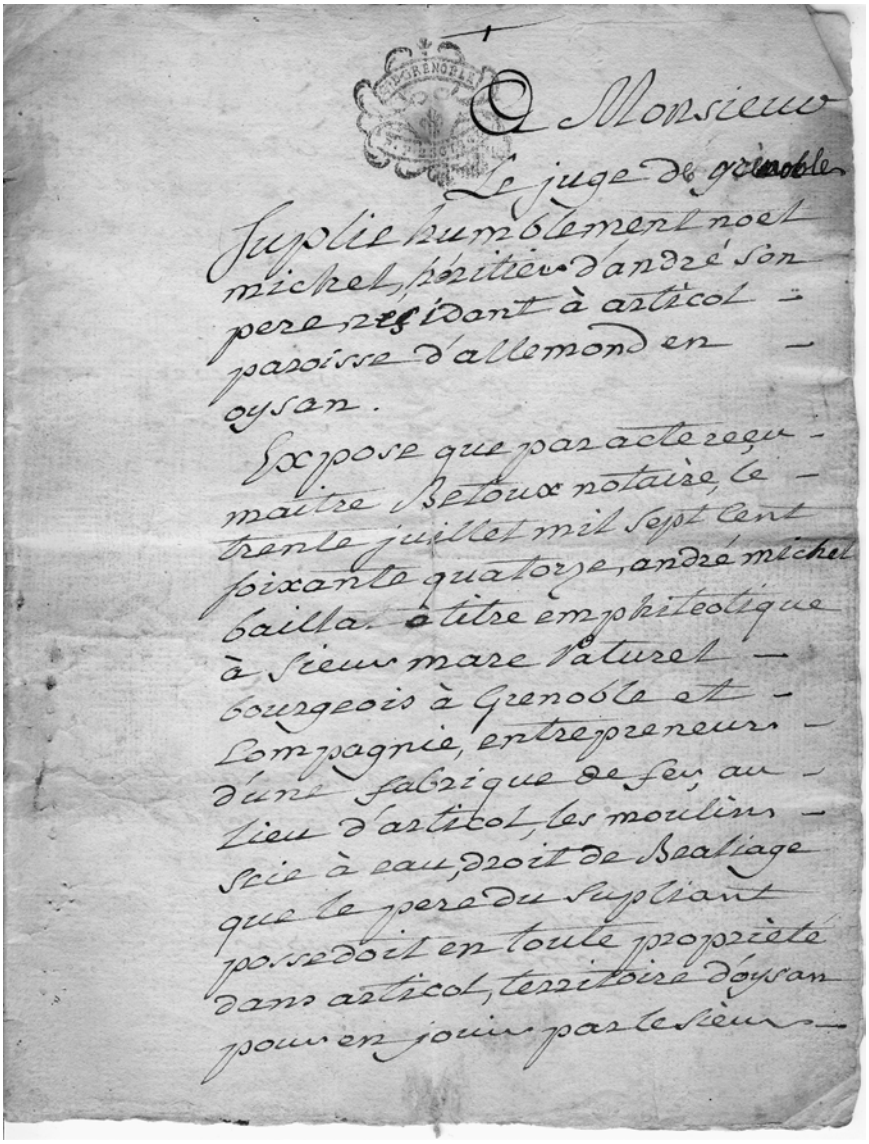
A Monsieur
Le juge de grenoble
Supplie humblement noel
michel, héritier d'andré son
pere, résidant à articol —
paroisse d'allemond en —
oysan.
Exposé que par acte reçu —
maitre Betoux notaire, le —
trente juillet mil sept cent
soixante quatorze, andré michel
bailla à titre emphiteotique
à Sieur mare paturel —
bourgeois à Grenoble et —
Compagnie, entrepreneurs —
d'une fabrique de fer, au —
lieu d'articol, les moulins —
scie à eau, droit de Bealiage
que le pere du Supliant
possedoit en toute propriété
dans articol, territoire d'oysan
pour en jouir par le Sieur —

En 1783, une supplique est adressée à Monsieur le Juge de Grenoble par Noël Michel, « héritier d'André son père, résidant à Articol, paroisse d'Allemond en Oysan ». Celui-ci commence par rappeler les modalités du contrat signé par son père en 1774 et il insiste sur une clause relative à la pension exigible : « Ainsi continuera pendant ladite ferme et l'avoir à prendre tant sur les effets cédés que sur nouveaux moulins qu'on pourroit construire sous la réserve par Michel de rentrer dans tous ses droits à l'expiration du bail. »

Cependant, les membres de la Compagnie n'ayant pas été mentionnés dans l'acte, « le suppliant a reçu le payement de la pension pendant les premières années, « tantot des mains de Monsieur de La Morliere, tantot des mains du Sieur Paturel », mais on ne lui a pas payé « l'annuité échüe le trente juillet 1782 », et il s'inquiète pour celle dont l'échéance arrive le 30 juillet prochain.

Pour assurer la rentrée des arrérages, il développa les arguments suivants : « Les associés aiant sur le local des mines et des fers, il importe au supliant de les faire saisir par provision pour se prémunir contre les pertes dont il est menacé ». Il ajoute que « ces matières sont sujettes au privilège du supliant puisque les artifices que son père a baillé en rente emphitéotique et leurs dépendances furent destinés pour les travaux que l'on a fait pour l'extraction de ces matières ».

Il considère cependant que « pour éviter les frais d'une nouvelle requête, rien n'est plus juste que d'enjoindre dès à présent au Sieur Paturel et Compagnie, solidairement, de payer au supliant, dans le délai qui leur sera préfigé [préfixé] les arrérages de rentes qu'ils lui doivent ». Il demande en conséquence que soit enjoint au Sieur Paturel et Compagnie de payer, dans trois jours, la somme de 350 livres pour l'année 1782 avec intérêts légitimes, et de continuer à lui en faire le payement à l'avenir.

Toutefois, et par mesure de prudence compte tenu de « la faillite faitte par le Sieur La Morlière intéressé dans cette société », Noël Michel sollicite le juge afin qu'il lui soit permis « de faire saisir par provision et à fins conservatoires les minéraux et matières en fer extraits dans Articol pour la fabrique du même lieu, en quoi qu'ils consistent ou puissent consister, dans tous les endroits où ils seront placés et déposés dans le territoire d'Oysan, pour être [...] conservés pour sureté des arrérages ».

Enfin qu'il soit ordonné aux séquestres qui seront établis « inhibitions et deffenses » de s'en dessaisir « à peine de répondre en leur propre et privé nom de la créance du supliant ».

Pour conclure, on peut reprendre la formule de Marie-Christine Bailly-Maître : « L'exploitation des mines d'Articol est une suite de succès mais surtout d'échecs. »

Famille Usseil-Noyrey

BRÈVES ET LONGUES

- **Concours de Contes, Récits et Nouvelles**. Celui-ci est prolongé d'une année. Nous sollicitons donc les écrivains et nouvellistes et attendons leurs textes (à adresser au siège de l'association) qui seront soumis à un jury indépendant et publiés dans un 10e recueil qui clôturera cette belle collection. N'hésitez pas à solliciter le règlement de ce concours auprès de Gérard Dionnet.

- **Journées européennes du Patrimoine**. La visite de la voie romaine de Rochetaillée est programmée officiellement le week-end des 16 et 17 septembre prochains. Se reporter au guide qui sera publié ainsi qu'au site Internet du département : journeesdupatrimoine.isere.fr Rendez-vous donné sur le parking de Rochetaillée où un stand de l'association sera installé.

- **Ateliers de concertation SCOT**. Bernard François a participé à une réunion de concertation qui s'est tenue à Allemond le 13 juin. Il s'agit pour la Com-Com de l'Oisans d'élaborer son schéma de cohérence territoriale pour les 20 prochaines années. Choix de notre président : la culture, « Comment favoriser une stratégie culturelle en faveur de l'Oisans ? »

- **Montée de Cassini**. Conférence de Bernard François le vendredi 18 août à 18 h. au Freney-d'Oisans sur la Porte de Bons. Des informations inédites ont été apportées, lesquelles feront l'objet d'une prochaine publication dans ce bulletin. Montée à la Croix de Cassini le dimanche 20 août.

- **Voie romaine**. Visite en car, le 1er juin, des sites de Rochetaillée et Bons organisée par l'association d'Échirolles présidée par Marc Mingat-Lherme. 52 personnes présentes guidées par notre président et Robert Aillaud. Casse-croûte sorti du sac dans le parc de la mairie du Bourg. Remerciements à Joëlle Claveyrolas qui servit le café offert par l'association.

- **Entretien de la voie**. Effectué par une équipe de bénévoles le samedi 24 juin.

- **Actes du Colloque d'Eybens sur la voie romaine**. Cette superbe revue de 60 pages est disponible au prix de 15 €.

- **Entretien avec Paloma Charpi**. Notre président a échangé avec cette étudiante en master 2 à l'École Supérieure de Paysage de Versailles en visio et par téléphone. Celle-ci voulait en savoir plus sur l'histoire humaine de la plaine du Bourg-d'Oisans, des montagnes la surplombant, ainsi que sur Auris et « ses terrasses ».

- **Cinéma de montagne**. Le 27 octobre au Cinéma des Écrins à 20 h 30. Film « Annapurna 1950, pour la patrie, par la montagne ». Film de Johan Andrieux qui sera présent. Entrée gratuite. Salle réservée depuis fin juin auprès de Justine Carpentier de la Maison du Parc.

- **Conseil d'Administration**. Un important CA s'est tenu le 9 juin en présence de 11 administrateurs.

- **La Saint-Laurent**. Sous un vigoureux soleil, la Vogue du Bourg-d'Oisans s'est agréablement déroulée. Notre défilé costumé, accompagné un char décoré d'outils anciens et de Gaspard le Géant fut une réussite et connu un beau succès. .

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

se tiendra à MIZOËN le dimanche 24 septembre.
Repas prévu à Besse, au restaurant le Sarret.

Bulletin d'inscription joint au présent bulletin.

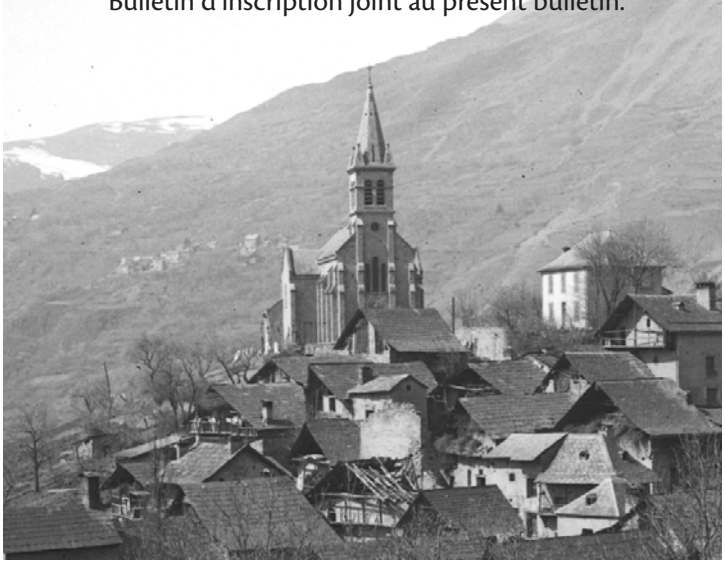

Coutumes et Traditions de l'Oisans
15, rue Dr Daday, Le Bourg-d'Oisans 38520.

– ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS —
Président : Bernard François — **Vice-présidents :** Oleg Ivachkévitch † et Lionel Albertino — **Trésorier :** Gérard Dionnet — **Trésorier-adjoint :** Guy Meunier
Secrétaire : Rachel Dubois — **Présidents d'honneur :** Roger Canac †, André Dode †, André Glaudas †, Gaston Savioux †, Madeleine Martin †
Comité de rédaction : Bernard François, Gérard Dionnet, Jean-Claude Martinet, Pierre Martin — **Réalisation du bulletin :** Lionel Albertino
– **Adresse postale :** 15, rue du Dr Daday – 38520 Le Bourg-d'Oisans.
– **Adresse e-mail :** info@coutumesethistoireenoisans.com – **Site internet :** http : //coutumesethistoireenoisans.com
Les informations, textes, photos visibles sur notre bulletin, restent la propriété de leurs auteurs et de l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans. Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite de l'Association.